Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
034-213401466-20251215-782025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/12/2025
Affichage : 22/12/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 78/2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 21

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 9 décembre 2025
DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt–cinq et le quinze décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DE OLIVEIRA – Mme BAFFALIE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme FROIDURE – M. CANNAT – Mme SALGUES – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme MONGRAIN – M. CARNUS – M. GOUASMI – M. TINEL – M. CHAZALLET
REPRÉSENTÉS :
Mme BERARDI est représentée par M. BOLUDA
M. PELLET est représenté par Mme BAFALLIE
ABSENTS : M. MOHAD – M. RICOME – Mme BOUABDALLAH – Mme BOULZE – Mme REMESY – Mme RAYNAL
SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES – MODIFICIATION DE L'AGREMENT SDJES ET GENERALISATION DES REPAS PREPARES PAR LA CUISINE COMMUNALE
Rapporteur : Mme MOUSSU Johanna

Madame MOUSSU rappelle que la commune met en place un service public d'accueil de loisirs périscolaire (ALP) au sein des écoles communales. Ce service est destiné aux familles et a pour objectif d'assurer la prise en charge éducative des enfants avant et/ou après le temps scolaire quotidien.

L'accueil de loisirs périscolaire fonctionne dans le cadre d'un agrément délivré par la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), garantissant la conformité du service aux exigences réglementaires en matière d'encadrement, de sécurité et de capacité d'accueil.

Suite à une réévaluation des besoins, il apparaît nécessaire d'adapter l'agrément actuel de l'ALP élémentaire.
Cette modification n'impacte pas la qualité du service rendu ni l'accueil des enfants, mais vise au contraire à assurer un fonctionnement adapté, sécurisé et conforme à la réalité du terrain. L'agrément de la structure élémentaire passera de 252 enfants à 234 enfants.

Ce service public en lien avec les ALP comprend également la restauration scolaire. Jusqu'à présent, les repas étaient livrés en liaison froide sur l'école élémentaire Gustave Courbet par un prestataire.
Afin d'harmoniser le fonctionnement et d'améliorer la qualité du service rendu aux familles, la cuisine communale assurera la préparation pour les deux écoles.

La modification du règlement intérieur des temps périscolaires intégrera donc la mise en place d'une liaison chaude à la cantine de l'école élémentaire, permettant aux enfants de bénéficier de repas cuisinés sur la commune par le chef et son équipe.

Mme MOUSSU invite le conseil municipal à approuver la modification du règlement intérieur des temps périscolaires afin d'y intégrer officiellement la nouvelle organisation de la restauration scolaire reposant exclusivement sur la cuisine communale à partir de 2026, lorsque l'agrément sanitaire sera approuvé par les services compétents de l'Etat.

Ce nouveau règlement sera transmis à chaque parent d'élève et responsable légal, afin qu'il puisse prendre

connaissance des modalités de fonctionnement, des règles de vie, et des responsabilités liées à l'inscription et à la fréquentation des structures communales d'accueil périscolaire et extrascolaire.

Le conseil municipal, ayant ouï l'exposé de madame Moussu, et après en avoir délibéré, approuve **à l'unanimité** le nouveau règlement intérieur des temps périscolaires.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY

Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT